

Indignation après l'affaire de Ste Marie de Neuilly

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Culture de Vie](#), [Perepiscopus](#), [Points non négociables](#)

Date : 27 février 2017



Suite à la [soumission](#) du directeur de l'établissement catholique au politiquement correct, **Anne Merlin-Chazelas**, docteur en histoire, lui a écrit :

Monsieur **Pierrick Madinier**,
chef d'établissement
Institution Sainte-Croix
30 avenue du Roule
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Monsieur le Directeur,

Aucun de mes enfants et petits-enfants n'est scolarisé dans votre établissement, mais je souhaite qu'un livret, comme celui que vous aviez eu la saine initiative de distribuer, puisse être mis entre les mains de mes petits-enfants adolescents.

Malheureusement, sous prétexte que certains se prétendent offensés parce que, sous une forme pourtant extrêmement prudente (atténuant considérablement la rédaction beaucoup plus nette du Catéchisme de l'Église catholique), ce livret pouvait être en harmonie avec l'enseignement constant de l'Église catholique ou, plus probablement, parce que, contrairement à la doxa du « politiquement conforme », il ne contredisait pas ouvertement cet enseignement, vous avez cru devoir le retirer.

Que, ce faisant, vous ayez seulement manifesté votre terreur d'être mal jugé par les ennemis de la foi catholique ou que vous ayez exprimé votre réelle conviction, il n'est pas possible de voir dans votre soumission au lobby LGBT une autre intention que celle de donner clairement à entendre aux élèves de Sainte-Croix et à leurs parents que, selon vous, l'homosexualité et la vie pseudo-conjugale avec un partenaire de même sexe sont un mode de vie tout aussi normal et souhaitable que la sexualité normale entre époux et que c'est ce qui sera désormais enseigné dans l'établissement.

Vous avez, en envoyant les responsables du lycée dans les classes pour y « rappeler à tous, de vive voix, le respect absolu que Sainte-Croix porte à chacun dans ses opinions et sa vie personnelle » très clairement indiqué que, à votre avis, l'Église catholique ne manifeste pas ce respect absolu.

En tout état de cause, qui renie l'Église catholique que Notre Seigneur a fondée comme son Épouse et récuse sa doctrine permanente depuis l'origine ne peut se réclamer de la Croix du Seigneur. Je vous suggère donc de modifier le nom de votre établissement et de le renommer, par exemple : « Collège et lycée privé LGBT de Neuilly ».

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de la considération que je peux encore avoir pour un chef d'établissement qui se comporte comme vous le faites.

Anne Merlin-Chazelas, docteur en histoire